

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
86	86	59	44

SEANCE DU
30 JUIN 2026

Date de convocation du Comité Syndical
22/06/2026

Date d'affichage de la convocation au siège
22/06/2026

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 59
Nombre de suffrages exprimés : 60
Nombre de délégués ayant voté pour : 60
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

Le 30 juin 2026 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la maison de la culture et de la convivialité de la Roche Noire, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Alain LAGRU est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : BERTAUD Cécile, CHANUDET Sébastien, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, GARAYT Josquin, GENESTIER Stéphane, GRIMBERG-MICHAUD Edith, LAMBERT Béangère, LAVIE André, MARTIN Thierry, MIGNE Didier, PAZOS-SANTIAGO José, RAYMOND Isabelle, RAYNAUD Jean-Louis, RENAULT Laurent, GIANGRECO Malory, TILLIE Antoine.

Billom Communauté : CHAVAROT Patrick, DEGOILLE Michel, DODAT Régis, DROUIN Franck, MAZIN Vincent, PEIXOTO Maria, RAMADIER Maryline, ROSSIGNOL Dominique, MOINE Pierre.

Communauté de Communes Plaine Limagne : AYME Céline, BILLEBAUD Brigitte, DARLET Romain, DEMESSINE Frédéric, ESCARZAGA Vincent, GAY Arnaud, POINTON Ludovic.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : GEORGES Denis, MOULIN François, MENUGE Marie-Claire, GIRARD Dominique, LARROUSSE Lionel, NONY Laurent, OUVRARD Antonin.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, BOUCHE Jérémy, CONSTANT Angélique, FLORET Julien, HABONNEL Pascaline, REY Dominique, SAUZEDDE Véronique, TRICHARD Dorothée, GARITTE Anne-Sophie, POUILLARD Isabelle.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, HEALY Bénédicte, LAGRU Alain, MAILLET Guillaume, SIMIONI Sébastien, VIALAT Gérard, DUPECHER Pierre, VALLET Gérard.

Pouvoir(s) :

- M. Guy MAILLARD donne procuration à Mme Dorothée TRICHARD

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2026-34 : Fin de la régie locale SBA énergie au 31/12/2026

VU la délibération 2020-40 portant création de la régie locale SBA énergie dotée de la seule autonomie financière,

VU la modification de la rédaction de l'article L1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) depuis sa version du 03/05/2025,

VU l'arrêté du 10/07/2024 du Ministère de l'économie et des finances (ECOR2410879A) pour les opérations d'autoconsommation collective,

Considérant la réorientation de la stratégie du SBA vers le déploiement de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective patrimoniale et la priorité donnée à des installations d'une puissance inférieure à 100 kWc,

M. le Vice-Président en charge des finances et de la tarification présente le rapport suivant :

Il rappelle que lors du Comité syndical du 09 décembre 2020, le SBA a créé une régie dotée de la seule autonomie financière pour le suivi des activités de production et de revente d'énergies renouvelables.

La création de cette régie était devenue nécessaire au vu du caractère industriel et commercial de la production d'énergie photovoltaïque.

Depuis la version en vigueur du 03/05/2025, l'article L 1412-1 du CGCT exonère les collectivités territoriales de la création d'une régie autonome pour l'exploitation d'énergies renouvelables.

Compte tenu de cette évolution réglementaire, et afin de faciliter la gestion financière et comptable des projets photovoltaïques du SBA, il est proposé au comité syndical de mettre fin à la régie SBA énergie au 31/12/2026. Après cette date, les mouvements financiers inhérents à la gestion des panneaux solaires seront comptabilisés soit au budget général, soit au budget tri et valorisation du syndicat.

M. le Vice-Président invite le comité syndical à délibérer et à valider la fin de la régie SBA énergie au 31/12/2026.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ


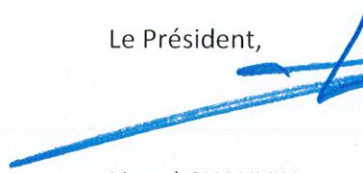
Article 1 : APPROUVE la fin de la régie locale SBA énergie au 31/12/2026.

Article 2 : **AUTORISE** le Président du SBA à engager les formalités administratives et financières pour rendre effective cette suppression de la régie après le 31/12/2026.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,



Lionel CHAUVIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.